

Plan Borloo

Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

LOI n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine – JO du 02/08/2003. A ne pas confondre avec le [Plan Borloo](#) ou Loi de Cohésion Sociale votée en 2004.

La loi dite « Borloo » s'articule autour de quatre axes :

Politique de la ville et rénovation urbaine

- Réduction des inégalités sociales et des écarts de développement entre les territoires dans les zones urbaines sensibles ([ZUS](#)). Un observatoire national des ZUS est créé ;
- Création d'un programme national de rénovation urbaine (PNRU) dit « [Plan Borloo](#) ». Objectif : pour la période 2004-2008, 200 000 constructions de logements locatifs sociaux, 200 000 réhabilitations ou restructurations lourdes (dont [résidentialisations](#)) et 200 000 démolitions de logements vétustes ;
- Création de l'agence nationale pour la rénovation urbaine ([ANRU](#)) ;
- Sécurité dans les immeubles collectifs et [copropriétés en difficultés](#).

Développement économique des quartiers prioritaires

Avec la création de 41 nouvelles zones franches urbaines ([ZFU](#)), Elle s'ajouterait aux 44 ZFU créées en 1999 qui vont être prolongées de cinq ans.

Procédure de rétablissement personnel

Elle donnerait une seconde chance aux personnes surendettées du fait d'un « accident de la vie » (chômage, veuvage, divorce, maladie).

Dispositions diverses

- **HLM** avec extension du rôle de la **CGLLS** (Caisse de garantie du logement locatif social) à la réorganisation des organismes HLM, création d'une nouvelle ressource pour cette dernière et modification de la gouvernance des SA d'HLM ;
- Autres dispositions dont le « surclassement » des communes comprenant une ou plusieurs ZUS.